

LETTRE D'INFORMATION











ÉDITO

Les travaux menés par le Conseil local de développement du Genevois français (CLD GF) ont toujours répondu à notre mission : celle de faire entendre la voix de la société civile. Adressé récemment aux 120 maires respectivement neuf présidents des intercommunalités actuelles faisant partie de l'ARC, le texte avec le titre «Le CLD GF – Qu'est-ce donc ?» remémore l'essentiel à cet égard (cf. page 2). L'exercice a parfois été périlleux car effectué par phases en étant pressé par le temps, mais toujours animé par le désir de bien faire.

Aujourd'hui, le CLD GF arrive à un tournant. L'évolution territoriale du bassin, en continuelle mutation, fait surgir de nouveaux enjeux. Nous nous devons de les rendre compréhensibles par tous. D'où l'importance de nous doter d'une feuille de route, pour les cinq prochaines années (2015-2020), permettant d'adapter le CLD GF à la nouvelle donne. Mis en discussion depuis peu, ce futur document de référence constituera le point le plus important de l'ordre du jour de l'Assemblée plénière du 23 juin 2015 (cf. calendrier du CLD GF désormais mis en ligne).

Le lancement de cette lettre d'information, par nature régulière, sous forme électronique et en édition papier traditionnel (avec le même contenu), accompagne cette feuille de route ; elle doit notamment répondre aux souhaits d'échanges, menés dans des conditions favorisant un débat public digne de ce nom

N'hésitez pas à nous écrire, si vous avez des suggestions à formuler, des idées à proposer, etc. Et parlez-en autour de vous : le CLD GF est la plateforme citoyenne où l'on peut participer à la vie du territoire et à la construction de ses projets.

Devenez acteur!

Le Bureau du CLD GF





PRÉSENTATION

LE CLD GF – QU'EST-CE DONC?

Le Conseil local de développement (CLD) est un organe consultatif, intégré dans les processus de prises de décision ayant trait à l'aménagement local du territoire. Au plan législatif, il se fonde sur la loi Voynet de 1999 (LOADDT). En réunissant les divers acteurs de la vie locale (associations, organismes socio-professionnels, citoyens, etc.), il représente la société civile auprès des élus.

Par ailleurs, en application d'une délibération régionale des 9 et 10 novembre 2005, le CLD doit être consulté par les élus pour les actions relevant des Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA).

Et votre commune, et votre intercommunalité appartiennent au territoire du Grand Genève. Votre Conseil local de développement est le CLD du Genevois français (CLD GF). Signé entre la Région Rhône-Alpes et l'ARC du Genevois français, le CDDRA en cours sur votre territoire est devenu opérationnel en septembre 2013. La «Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois» a été signée le 28 juin 2012; malgré les revers enregistrés dernièrement, le Grand Genève se trouve donc aujourd'hui dans sa seconde phase opérationnelle.

Au titre de cette charte, l'aire urbaine franco-suisse du Grand Genève, qui comprend 120 communes côté français, devient notre territoire du quotidien. Et le connaître devient désormais aussi essentiel que de connaître son territoire communal ou intercommunal. De plus, s'y ajoute aujourd'hui la dimension métropolitaine d'un espace transfrontalier en émergence. Le CLD GF, en participant étroitement à l'élaboration du projet d'agglomération, a développé un descriptif intitulé «Cahier pédagogique»; destiné entre autres aux lycéens des classes de première, il est disponible sous format électronique sur les sites Internet :

ARC du Genevois

Peter LOOSLI Président du CLD GF

ADHÉSIONS

Le CLD du Genevois français est un organisme ouvert à tous : représentants associatifs, monde socio-économique, citoyens... Les personnes ou milieux intéressés peuvent volontiers venir se joindre à nos réflexions.

Saisissez la chance de devenir acteur de votre avenir : sans cotisation, la seule chose qui vous sera demandée étant d'investir un peu de votre temps, à raison de trois à quatre réunions par an, selon votre degré d'investissement, et surtout beaucoup de bon sens et de tolérance. Si, en plus, vous avez une compétence particulière (économie, environnement, etc.), nous pourrions vous confier des dossiers spécifiques. Alors venez nous rejoindre. Le Président et l'animatrice du CLD GF vous accueilleront très volontiers. À bientôt.

Tél.: +33 (0)4 50 04 54 09 +33 (0)6 86 66 61 61

Mail: cld@arcdugenevois.fr







Notre Conseil de développement travaille dans un contexte local vraiment singulier. Ayant appartenu à une seule et même entité politico-administrative par exemple à l'époque du Département du Léman (entre 1798 et 1813/chef-lieu de département : Genève), le bassin de vie (de travail, de loisirs, etc.) est aujourd'hui fortement morcelé.

2.1 LA DÉCLARATION DE RÉSIDENCE : UN ACTE CIVIQUE

Le CLD GF, considérant nécessaire de se saisir de la problématique épineuse des faux résidents secondaires, a choisi d'inviter la jeune association «Genevois sans frontière» à une table ronde avec la participation du 1er Vice-Président de l'ARC-Syndicat mixte, en présence la nouvelle Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois, le 11 septembre dernier.

Table ronde

Lire le communiqué 💢

Lire la presse genevoise

Lire la presse genevoise 💢

Dans un climat devenu délétère suite à des propos inadmissibles tenus à l'égard du maire d'Annemasse, le Comité syndical de l'ARC-Syndicat mixte a adopté à l'unanimité, le 11 décembre, une motion relative au recensement des résidents suisses et européens non déclarés, expliquant avec sobriété et pédagogie le pourquoi des démarches en cours.

Lire 🗟

Lire l'actualité 😡

Depuis, l'État français et les autorités suisses ont entamé des négociations afin d'aboutir rapidement à une convention relative à la prise en compte réelle et équitable de cette population, spécialement au titre des rétrocessions fiscales annuelles versées par la partie genevoise aux collectivités publiques françaises voisines de Genève. En la matière, le CLD GF a sans doute contribué à accélérer le traitement de ce dossier.



2.2 LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES CONCERNANT LE PROJET DE PÔLE MÉTROPOLITAIN PORTÉ PAR L'ARC-SYNDICAT MIXTE

Le 4 novembre 2014, l'Assemblée plénière (AP) du CLD GF a débattu de l'avenir du territoire induit par un nouveau contrat métropolitain avec la Région Rhône-Alpes (en négociation pour 2015) ainsi que par la perspective d'un Pôle métropolitain du Genevois français porté par l'ARC-Syndicat mixte à l'horizon de l'année prochaine. À l'issue des échanges, l'AP a approuvé le texte d'une lettre au Président de la Région Rhône-Alpes avec copie au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) en charge du «Grand Genève» et au Forum d'agglomération.

Lire la lettre 💢



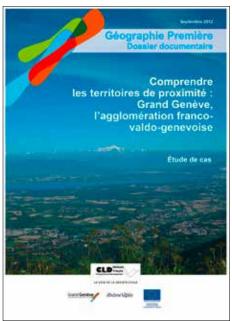


2.3 VERSION 2015 DU CAHIER PÉDAGOGIQUE

En 2012, le CLD GF avait pris l'initiative de publier un document de synthèse sur la construction du Grand Genève, intitulé « Cahier pédagogique ». À ses yeux, comprendre les territoires de proximité dont cette région urbaine franco-suisse si singulière est composée représente en effet un enjeu pédagogique et civique majeur. Le Cahier pédagogique s'adresse en priorité, mais non exclusivement, aux lycéens en classe de première (élèves âgés normalement de 16 ans).

Consulter ici 🝃

Sa mise à jour s'avèrant indispensable, un groupe de rédaction du CLD GF prépare une nouvelle version dont la sortie est prévue au cours du second trimestre 2015.



Cahier pédagogique, édition 2012

2.4 PORTRAIT DU CLD GF DANS LES BULLETINS DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

Un courrier accompagné d'une fiche de présentation du CLD GF et d'une carte géographique a été adressé aux maires et présidents d'intercommunalité qui se situent dans notre périmètre, l'objectif étant de leur proposer une insertion de ces éléments d'information et de réflexion dans leur bulletin régulier (cf. « présentation » et « annexes »).

2.5 NOUVELLES DU FORUM D'AGGLOMÉRATION, VOIX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À L'ÉCHELLE DU GRAND GENÈVE

L'enlisement sans doute momentané des travaux liés au projet de territoire soutenable qu'est le Grand Genève est intervenu suite à la votation cantonale genevoise du 18 mai 2014 (refus du cofinancement de cinq parkingsrelais dans le Genevois français par le peuple genevois).

Le CLD GF estime que le rôle du Forum est de contribuer à la résolution de ce moment difficile, notamment par la sensibilisation active des citoyens de ce territoire. C'est pourquoi il a voté le 3 novembre dernier une motion esquissant de possibles voies et moyens pour sortir de l'impasse actuelle.

Lire le texte

Nous participons prioritairement à la nouvelle commission «Visions partagées pour le Grand Genève» et à la commission «Finance», axée sur les fonds frontaliers et leur utilisation.

Notre représentant titulaire auprès du Forum d'agglomération du Grand Genève est M. Michael Dugave. Vous pouvez le contacter pour obtenir de plus amples informations ou pour proposer, par exemple, une contribution constructive que vous souhaiteriez qu'il relaie en son sein.

2.6 PLANNING DES RÉUNIONS

Les prochaines Assemblées plénières du CLD GF auront lieu aux dates suivantes :

- Le mardi 23 juin 2015, 18 h 30 20 h, amphithéâtre de la CCG, Archamps;
- Le mardi 20 octobre 2015, 18 h 30 20 h, même endroit.

Le planning des réunions du Bureau est accessible ici :

Planning



ENQUÊTES SUR LE GRAND GENÈVE SUIVIES PAR LE CLD GF

À travers cette rubrique, nous invitons les lecteurs à découvrir des études menées sur le territoire du Grand Genève, notamment celles auxquelles les membres de notre conseil consultatif ont participé de manière active (réponse aux enquêtes, transmissions d'informations, etc.)

Vue prise dans le bassin genevois



3.1 PROJET « PAYSAGE » POUR LE GRAND GENÈVE : POURSUIVRE ET CONCRÉTISER

Mis en circulation en juin 2014, le questionnaire sur la prise en compte des aspects paysagers a connu un écho notable : les réponses étaient nombreuses, détaillées et riches. Les résultats ont été intégrés dans un document de synthèse.

Synthèse 😹

3.2 ÉTATS GÉNÉRAUX DES TRANSPORTS

Diffusé en septembre dernier, le questionnaire sur les modes de transport émanant de l'État de Genève a été rempli par un nombre d'habitants du Genevois français jugé relativement faible. L'exploitation de l'ensemble des réponses a tout de même abouti à des éclairages utiles.

États généraux des transports

Rapport d'enquête

3.3 VERS UN RÉSEAU DE LIEUX DE TRAVAIL PARTAGÉS DANS LE GRAND GENÈVE ?

Invité à accompagner une enquête visant à la création d'un réseau de lieux de travail partagés dans le Grand Genève, le CLD GF suit ce dossier de près. Les premiers résultats montrent que ces lieux commencent à intéresser comme alternatives au bureau traditionnel et/ou au télétravail pratiqué depuis son domicile. Lieux-tiers, ils ont tendance à influer positivement sur les champs de l'économie, de l'innovation sociale et de la mobilité.

En savoir plus 💢



Voisins Coworking Café à Genève-Plainpalais





PARTENARIATS DU CLD GF

Le CLD GF ne saurait évoluer de manière isolée. Que ce soit au niveau national, régional ou local, il s'insère dans un réseau d'acteurs de la démocratie participative. Il vient participer à leurs réflexions, s'en fait le relais auprès de ses membres pour enrichir ses débats internes et insuffler une dynamique toujours nécessaire au territoire.

4.1 11° RENCONTRES NATIONALES DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Mise en œuvre les 24 et 25 novembre 2014 à l'auditorium du Stade de France (Seine-Saint-Denis) avec l'appui logistique local de la Communauté d'agglomération Plaine Commune, la 11e édition de ces Rencontres nationales a réuni des Conseils de développement (CD) venus de toute la France (au nombre de 80) ainsi que les observateurs attitrés de la démocratie participative (Commission nationale du débat public, Union nationale des acteurs du développement local, etc.). En tout, on dénombre à ce jour 480 CD. Créés pour faire s'approprier les Contrats de développement durables Rhône-Alpes (CDDRA) par la société civile et accompagner leur mise en œuvre, les Conseils locaux de développement (CLD) constituent une spécificité rhônalpine. Découlant des bouleversements dus aux réformes des collectivités locales en cours, les (nouveaux) rapports à construire entre démocratie représentative et démocratie participative se sont situés au cœur des débats. Dans l'optique de la CNCD (Coordination nationale des Conseils de développement, rue Joubert, Paris, 9e), les disparités de développement - inégalités induites par des concentrations de ressources sur un nombre limité de territoires - représentent l'un des défis majeurs.

À l'heure des nouveaux conseils citoyens – institués par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine adoptée en février 2014, reconnaissant formel-

lement le principe de la co-construction des territoires avec les citoyens –, les participants ont pointé du doigt la nécessité de passer en la matière par une loi, dénotant à quel point l'ouverture à la société civile est peu naturelle en France. Trois représentants du CLD GF y ont participé: MM. Peter Loosli et Michael Dugave ainsi que M^{me} Gisèle Meynet. Ils ont cherché en particulier à identifier les bonnes pratiques transposables au Genevois français, voire au Grand Genève dans son entier. La confection de la présente lettre d'information est directement issue du recueil de pratiques faisant recette ailleurs.

En savoir plus 📓



11e rencontres nationales des Conseils de développement, Plaine Commune (Grand Paris), 25 novembre 2014











Yvoire



4.2 CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL (CESER)

Pour connaître au plus près les préoccupations locales sur le territoire rhônalpin, M^{me} Karine Guichard - Vice-Présidente du CESER Rhône-Alpes déléguée aux territoires - a effectué au printemps de l'année passée une série de visites de terrain auprès des CLD. Dans le cadre de cette mission, elle a été reçue le 6 mai 2014 au Clos Babuty, siège du syndicat mixte auguel notre CLD est adossé. Menés par Peter Loosli et Christian Gosseine au nom du CLD GF - avec la participation de M. Frédéric Bessat, directeur de l'ARC-, les échanges avec la Vice-Présidente du CESER ont notamment porté sur les voies et moyens pour réduire la distance, voire le fossé manifestement croissant, qui sépare les citoyens des instances décisionnaires aux différentes échelles territoriales. Une rencontre avec la presse locale a donné lieu à un article dans le Dauphiné du 8 mai 2014 «Le conseil local du Genevois français défend sa singularité au niveau régional».



Le CESER est l'une des deux assemblées régionales (existant dans chaque région française). Voix de la société civile émettant des avis (saisines) et des contributions (autosaisines), il concourt à l'administration de la Région aux côtés du Conseil régional et de son Président. Organe non décisionnaire, le CESER est néanmoins obligatoirement consulté pour avis sur les différents actes budgétaires régionaux (budget primitif, compte administratif, décisions budgétaires modificatives, etc.), sur les schémas directeurs (schéma de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, etc.) ainsi que sur la préparation et l'exécution du Contrat de Plan État-Région (CPER).

En présence du président du CLD GF, lors de l'Assemblée plénière du 26 février 2015, le CESER Rhône-Alpes vient précisément d'adopter l'avis (n° 2015-03) sur le CPER 2015-2020, qui comporte un important volet territorial axé directement sur le Genevois français, sous la forme d'une convention dite de coopération métropolitaine. Nous y reviendrons plus en détail dans la prochaine infolettre (à paraître en juin ou septembre).

Assemblée plénière

Le CESER

Le CESE

4.3 SOCIÉTÉ CIVILE DU CHABLAIS (S2C)

Appelé «Société civile du Chablais», le CLD chablaisien est adossé au Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (SIAC), ayant son siège à Thononles-Bains. Porteur du CDDRA du Chablais, le SIAC regroupe 5 EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale), soit 62 communes totalisant 125 000 habitants. En son sein, quatre commissions thématiques permanentes sont aujourd'hui à l'œuvre :

- La commission «Mobilité et transports»;
- La commission «Environnement, agriculture et forêt»;
- · La commission «Habitat et services»;
- La commission «Économie et tourisme».
 Sept membres de la société civile ont été choisis et nommés par le Président du SIAC sur une liste de candidatures pour chaque commission. La participation est par principe bénévole mais une participation épisodique conduira à l'exclusion de la commission.

Il existe depuis toujours des liens étroits entre le CLD GF et la S2C, ne serait-ce que parce que les deux CDDRA en cours sur les deux territoires reposent sur diverses passerelles les reliant de manière indissociable. Grâce à M. Christian Gosseine, la S2C est représentée de manière permanente au sein du Bureau du CLD GF.

En savoir plus





4.4 D'ALVÉOLE À INNOVALES

À travers la mise en œuvre d'actions sociales et professionnelles, Alvéole accompagne vers l'emploi durable les publics rencontrant des difficultés particulières en vallées de l'Arve et du Giffre. Depuis 2008, cet acteur local poursuit la voie du développement durable afin des proposer des alternatives: par la découverte de métiers et de nouvelles compétences, le parcours de formation dans les métiers du bois et de l'éco-construction ainsi qu'au travers de chefs d'entreprises locaux associés aux initiatives du «Club d'Entreprises Solidaires Alvéole» (CESAL).

InnoVales regroupe différents acteurs publics et privés qui travaillent au développement d'une économie locale plus humaine et respectueuse de l'environnement en Haute-Savoie et dans l'Ain. Cette association propose des services aux entreprises, aux citoyens et aux collectivités afin de les accompagner sur les voies de l'habitat durable, de l'économie sociale et solidaire et des métiers verts. Les représentants du CLD GF auprès de ces deux structures sont MM. Louis Caul-Futy et Jacques Charmot.





Pôle territorial de coopération économique, Saint-Pierre-en-Faucigny

4.5 ALTERNATIBA LÉMAN

Un comité d'organisation décentralisé sur tout le territoire du Grand Genève, voire de l'arc lémanique, est en passe de mettre en œuvre un week-end citoyen appelé Alternatiba Léman, prévu les vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 septembre 2015. Il sera articulé autour de la problématique à traiter lors du sommet international sur les changements climatiques (prévu à Paris-Le Bourget du 30 novembre au 11 décembre 2015).

En savoir plus

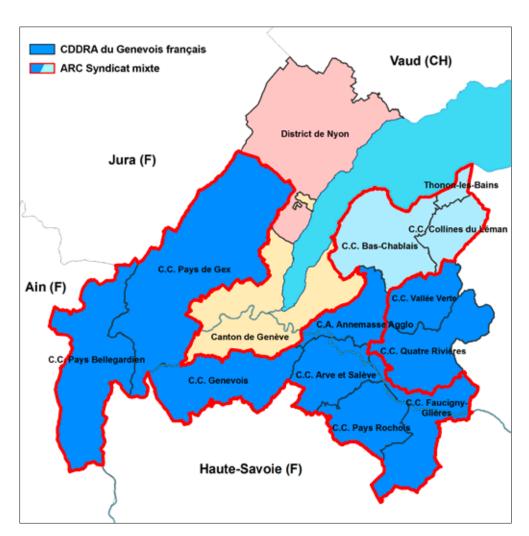








PÉRIMÈTRE DU GENEVOIS FRANÇAIS ET DU GRAND GENÈVE





Ambilly, le 28 octobre 2014

Monsieur le Président, Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Le Conseil local de développement (CLD) est un organe consultatif, intégré dans les processus de prises de décision ayant trait à l'aménagement local du territoire. Au plan législatif, il se fonde sur la loi Voynet de 1999 (LOADDT). En réunissant les divers acteurs de la vie locale (associations, organismes socio-professionnels, citoyens, etc.), il représente la société civile auprès des élus. Par ailleurs, en application d'une délibération régionale des 9 et 10 novembre 2005, le CLD doit être consulté par les élus pour les actions relevant des Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA).

Et votre commune, et votre intercommunalité appartiennent au territoire du Grand Genève. Votre Conseil local de développement est le CLD du Genevois français (CLD GF). Signé entre la Région Rhône-Alpes et l'ARC du Genevois français, le CDDRA en cours sur votre territoire est devenu opérationnel en septembre 2013. La «Charte du Projet d'agglomération franco-val-do-genevois» a été signée le 28 juin 2012; malgré les revers enregistrés dernièrement, le Grand Genève se trouve donc aujourd'hui dans sa seconde phase opérationnelle.

Au titre de cette charte, l'aire urbaine franco-suisse du Grand Genève, qui comprend 120 communes côté français, devient notre territoire du quotidien. Et le connaître devient désormais aussi essentiel que de connaître son territoire communal ou intercommunal. De plus, s'y ajoute aujourd'hui la dimension métropolitaine d'un espace transfrontalier en émergence. Le CLD GF, en participant étroitement à l'élaboration du projet d'agglomération, a développé un descriptif intitulé «Cahier pédagogique» ; destiné entre autres aux lycéens des classes de première, il est disponible sous format électronique sur les sites Internet www.arcdugenevois.fr et www.grand-geneve.org.

Aussi, afin de familiariser les administrés de votre collectivité locale avec ces axes de développement façonnant toujours davantage leur quotidien, nous vous suggérons de publier le texte ci-joint dans votre prochain bulletin d'information.

Vous remerciant par avance pour vos efforts et restant à votre entière disposition pour vous fournir de plus amples éclaircissements – par exemple sur le rôle du CLD GF au sein du tout nouveau Forum d'agglomération du Grand Genève (mis sur les rails le 25 septembre 2013), je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments citoyens les meilleurs.

Peter Loosli, Président du CLD GF